



Communiqué 04 mai 2020

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a tenu une réunion le lundi 4 mai 2020, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Économie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Énergie et des Mines. Cette réunion a été consacrée à faire le point la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

Le suivi quotidien du marché par les départements concernés, fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvre largement les besoins pour le mois du Ramadan, et même plusieurs semaines voir plusieurs mois selon les marchandises.

Les prix des principaux biens de consommation essentiels, a connu une stabilité durant les 9 premiers jours de ce mois sacré par rapport à la semaine précédente, plusieurs produits ont même enregistré des baisses des niveaux des prix par rapport à la même période de l'année précédente. A titre d'exemple, le prix de la tomate a régressé de 20% sur l'année, l'oignon vert a enregistré -39%, l'oignon sec -18% et les carottes -13%, par contre des augmentations ont concerné les prix des oranges et du citron.

Les prix des viandes connaissent une stabilité sur le court terme, la comparaison par rapport à l'année dernière fait ressortir une évolution pour les viandes bovines et ovines de -7%, et de 27% pour le poulet vivant.

Concernant le poisson, les prix ont connu ces derniers jours des baisses ou une stabilité selon les régions. Sachant que cette période a connu la reprise de l'activité normale des flottes de pêches.

Les légumineuses, et suite à la suspension des droit d'importations en conséquence d'une forte augmentation de la demande en mi-mars, les prix ont amorcé un trend baissier par rapport à l'année dernière, notamment pour les pois chiches dont des quantités importantes ont été importées.

Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires ont concerné durant les 9 premiers jours du Ramadan, plus de 12.000 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail. Ces opérations ont conduit à la constatation de 201 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 153 pour défaut d'affichage des prix , 34 pour non présentation de factures, 7 pour non-respect

des normes de qualité et d'hygiène, 4 pour hausses illicites de prix règlementés. Les mesures règlementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 25 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent 6 tonnes de miels et produits sucrés, environ 5 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 4,8 tonnes de lait et dérivés, 3 tonnes de boissons et jus et 2,5 tonnes de pains, gâteaux et confiserie.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des intervention des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.